

Le chemin vers la réinsertion des ex-détenus est souvent miné

En quatre ans d'accompagnement de détenus à leur sortie de prison, les bénévoles du "Passage pour sortants de prison" ont pris conscience de "dysfonctionnements majeurs" qui se produisent en fin de détention, qui compliquent (encore) le chemin vers la réinsertion. "Cela dépasse notre modeste action, mais on veut les partager pour que les responsables politiques s'en saisissent", indique Philippe Defeyt, cheville ouvrière de l'association (lire page 5).

Première mine sur le chemin vers la sortie: la date à laquelle le détenu quittera effectivement l'établissement pénitentiaire reste souvent aléatoire et inconnue. L'intéressé l'apprend en dernière minute. "Comment peut-on bien préparer les choses quand on est informé le jour même que la personne va sortir? Il est anormal que la famille et les proches, quand il y en a, ne soient pas au courant à l'avance", s'indigne M. Defeyt.

À deux reprises déjà, le Passage a été confronté à un préavis... d'une heure. "Si la personne n'est pas accompagnée, comment peut-elle et doit-elle faire? Quand il n'y a aucun bus qui passe? Que tout est fermé? Les gens sont mis dehors avec leur sac et ils doivent se débrouiller." Quel que soit le responsable de cette situation (l'administration pénitentiaire, le tribunal de l'application des peines, la prison...), "c'est inadmissible", scande-t-il.

Des situations à risques

Pour obtenir une libération conditionnelle, avoir un domicile est souvent une des exigences –

même si elle n'est pas suffisante. "Et ça ne veut pas encore dire que la personne va être libérée." L'association doit donc prévoir un appartement disponible pour une date qui n'est pas connue. "Il y a une incertitude totale quand il ne s'agit pas d'une libération à fond de peine." Et même dans ce cas, rien n'est certain... On a ainsi ajouté, sans avertissement préalable, une semaine de prison (pour une peine de roulage) à un condamné qui venait de passer de longues années derrière les barreaux. "Il n'y a pas de respect des gens. S'ils sortent du jour au lendemain sans avoir de logement, ils n'ont pas d'autre choix que l'abri de nuit ou la rue. Ils vont se retrouver dans une situation de précarité qui risque de les mener à commettre un autre délit", analyse Patricia Vansnick, bénévole de l'association.



Philippe Defeyt
ASBL Passage pour sortants de prison

Coupés de toute une série de services

Autre gros obstacle administratif: beaucoup d'ex-détenus ne sont pas en ordre de carte d'identité – neuf

sur dix dans le cas de ceux qui sont accompagnés par le Passage. Mais ce ne sont pas les seuls à être concernés.

Pour l'émission des nouveaux documents d'identité, il faut une prise d'empreintes digitales – les "blocs" ad hoc ne sont pas disponibles dans les prisons et les employés de l'état civil ne s'y rendent pas.

Pas de carte d'identité à la sortie, cela veut dire être coupé de toute une série de services: impossible d'obtenir une carte Sim (et donc d'avoir un téléphone) ou de se faire domicilier, sans même par-

ler d'activer des aides qui sont des droits (chômage, etc.). "C'est une insécurité énorme, mais personne ne s'en préoccupe. Comment peut-on admettre en 2022, que des citoyens disparaissent des registres? S'il y a bien des gens dont on est sûr de qui ils sont, ce sont les détenus. Qu'est-ce qui empêche que dans chaque prison, on fasse ces démarches? Je ne sais pas si c'est le ministre de la Justice ou de l'Intérieur qui doit s'en charger, peu importe, d'ailleurs, mais il faut trouver une solution, clame Philippe Defeyt. C'est une responsabilité de l'État."

Après six mois, toujours pas de mutuelle...

Idem pour l'affiliation à une mutuelle. Sans organisme assureur, comment faire pour obtenir des médicaments, des traitements, un suivi médical – et on sait combien la santé est précaire derrière les barreaux?

C'est le cas de Monsieur X., suivi par l'ASBL, qui est sorti en décembre. Il cherche pourtant depuis six mois à se mettre en ordre. Mais la mutuelle auprès de laquelle il essaie de s'inscrire lui demande les extraits de rôle qui prouvent qu'il n'a pas disposé de revenus au cours des trois dernières années.

Sauf que ce sont des documents qu'il ne peut pas produire: le fisc a envoyé les avertissements à l'adresse qu'il connaissait. Ils ne sont jamais arrivés jusqu'à la cellule de Monsieur X., qui n'a pas rempli de déclarations d'impôts depuis des lunes. "Pourquoi n'organise-t-on pas les choses pour que ces problèmes soient réglés tant que les gens sont en prison? Il faudrait des démarches proactives. Cela éviterait de nombreux problèmes à la sortie."

Annick Hovine

Après la prison, impossible de s'en

La sortie de prison, ce n'est jamais simple. Il faut se reconnecter avec le monde d'avant qu'on ne reconnaît plus forcément, surtout si la détention a été (très) longue. Ceux qui s'en sortent ont forcément une femme, des parents, ou d'autres proches qui les attendent et sont prêts à leur tendre la main.

Les autres, sans liens, sans logement, se retrouvent au bout de leur peine, paumés avec leur balluchon sur le parking de l'établissement pénitentiaire, sans savoir où aller. Avec le risque de se retrouver très vite à la rue.

L'association "Passage pour sortants de prison" a vu le jour à Namur en 2018 pour viser ce type de public. "Le point crucial, c'est de trouver des logements. Mais l'accompagnement des ex-détenus, très déficitaire, est aussi capital", insiste Philippe Defeyt, ex-président du CPAS de Namur, actuel président de l'Institut pour un développement durable, et une des chevilles ouvrières de "Passage pour sortants de prison".

Sans un logement immédiatement disponible (sur le modèle du *housing*

first pour les sans-abri) et un suivi "collé serré", après la libération, c'est extrêmement compliqué pour un ex-détenu de s'en sortir en quittant la prison. L'association a pour but principal de faciliter leur réinsertion en les accompagnant dans la recherche d'un logement et les démarches pour une installation durable et de qualité.

Transmission de confiance

Les premiers contacts se prennent au cours de l'incarcération et se poursuivent à l'extérieur. L'intervention du "Passage" peut durer un an maximum. "Nous estimons que ces gens ont droit à des professionnels et pas seulement à des bénévoles retraités", expose Patricia Vansnick, bénévole active et membre du conseil d'administration de l'ASBL. "Notre rôle, comme association, c'est de prendre contact avec le détenu qui en fait la demande, de faire de l'accompagnement social et humain, le temps de rebondir à la sortie de prison, et que des liens se créent avec les services existants."

Payer son loyer, trouver une assurance, une carte téléphone, ouvrir un compte en banque, trouver le chemin

vers les lieux professionnels d'accompagnement, cela peut prendre du temps. Les bénévoles du "Passage" le prennent, avant de passer le relais. "On fait de la transmission de confiance."

Treize ex-détenus aidés en quatre ans

Le "Passage" a établi une convention avec le CPAS de Namur pour assurer le paiement du loyer (sauf si l'ex-détenu dispose d'un revenu). L'association bénéficie de l'article 132 du Code wallon du logement qui permet à tout organisme à finalité sociale de louer un logement public.

En près de quatre ans, "Le Passage", actif dans l'arrondissement judiciaire de Namur (soit les prisons d'Andenne, de Dinant et de Namur), a accompagné treize ex-détenus, qui ont été installés dans un studio ou un petit appartement à la sortie de l'établissement pénitentiaire; un autre a été accompagné pour un prêt logement.

Cinq d'entre eux ont été réincarcérés, dont quatre après avoir commis de nouveaux délits.

An.H.